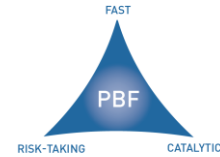




FORMULAIRE 4.4



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF) RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

PAYS: BURUNDI
PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2015

Intitulé du Programme & Numéro du Projet

Intitulé du Programme:
OHCHR Monitoring and Reporting in Burundi
Numéro du Programme (*le cas échéant*)
Numéro de référence du projet au MPTF (Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires):¹ PBF/ IRF/100, numéro 00093122

Entités participantes de l'ONU

Liste des entités ayant perçu des fonds directement du MPTF dans le cadre du Programme: OHCDH-B

Partenaires d'exécution

Liste des partenaires nationaux (gouvernement, privé, ONG et autres) et autres organisations internationales: CNIDH, Ministère des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre, les organisations de la société civile (OSC)

Budget du Programme/Project (en dollars US)

Contribution du PBF (par l'entité participante de l'ONU)
OHCDH-B

Contribution gouvernementale
(*le cas échéant*)

Autres contributions
(donateurs) (*le cas échéant*)

TOTAL: 1,110,907 USD

Durée du Programme

Durée totale (*en mois*) 9 mois

Date de démarrage²
(*jour/mois/année*) 1/1/2015

Date de fin prévue à l'origine³ 30/06/2015
(*jour/mois/année*)

Date de fin actuelle⁴
(*jour/mois/année*) 30/09/2015

Évaluation du Prog/Examen/Éval. À mi-parcours

Évaluation du rapport à mi-parcours - *veuillez joindre le document le cas échéant*

Rapport soumis par

Nom: Patrice Vahard

¹ Le numéro de référence du projet inscrit au Bureau du MPTF est le même que celui figurant dans le Message de notification. Sur le site [MPTF Office GATEWAY](#), l'expression « Project ID3 » (Identité du Projet) est également utilisée.

² La date de démarrage est celle à laquelle a lieu le premier versement de fonds de la part du Bureau du MPTF, qui fait office d'Agent administratif. La date du versement figure sur le site [MPTF Office GATEWAY](#).

³ Conformément à l'approbation du descriptif de projet original par l'instance décisionnaire concernée/ou le Comité directeur.

⁴ S'il y a eu prolongation de la durée du projet, la date de fin révisée et approuvée doit figurer à cet endroit. À défaut d'approbation d'une extension de projet, la date de fin réelle est la même que la date de fin prévue à l'origine. La date de fin équivaut à la date de clôture opérationnelle – c'est-à-dire la date d'achèvement de l'ensemble des activités dont est chargée toute organisation participante dans le cadre du Plan MPTF ou du Programme conjoint approuvés.

Oui Non Date:
Évaluation finale – *veuillez joindre le document le cas échéant*
 Oui Non Date:

Titre: Représentant de l'OHCDH
Organisation participante (principale): OHCDH-
B
Courriel: vahard@un.org

PARTIE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES OBJECTIFS

1.1 Évaluation de l'état d'avancement et des objectifs du projet

Pour les projets PRF (c'est-à-dire relevant du Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix), veuillez identifier les résultats souhaités et les indicateurs du Plan des Priorités auxquels ce projet contribue:

<i>Résultat(s) souhaité(s) du Plan des Priorités auxquels le projet contribue.</i>
<i>Indicateur(s) de résultat du Plan des Priorités auxquels le projet contribue.</i>

Tant pour les projets IRF (c'est-à-dire relevant du Mécanisme de financement des interventions rapides) que pour les projets PRF, veuillez évaluer l'ensemble des objectifs atteints jusqu'à ce jour: en decalage

Tant pour les projets IRF que PRF, veuillez indiquer l'état d'avancement de chaque résultat en utilisant le tableau ci-dessous. Le tableau permet d'énumérer jusqu'à quatre résultats par projet.

Description du résultat 1: Un respect accru des droits de l'homme pendant les périodes pré-électorales et post-électorales grâce à une surveillance et une production de rapports crédibles et indépendants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), ainsi qu'un plaidoyer et un engagement avec les homologues nationaux et les parties prenantes.

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en decalage

Indicateur 1: L'engagement du bureau du HCDH et des autorités nationales et autres parties prenantes pendant la période électorale a identifié des mesures préventives et des réponses aux allégations des violations des droits de l'homme	Niveau de référence: La section Droits de l'homme et Justice du BNUB a entretenu une collaboration constructive avec les autorités nationales Cible: L'OHCDH-B, les autorités nationales et les autres parties prenantes identifient des mesures préventives et des réponses aux violations des droits de l'homme commises État d'avancement: Dans le cadre de l'appui que l'OHCDH-B apporte au Gouvernement du Burundi pour la promotion et la protection des droits de l'homme, le Représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Burundi, a rencontré plusieurs ministres (ministre de la justice, droits de l'homme, relations extérieures et sécurité publique) pour discuter de la situation des droits de l'homme, et développer des stratégies pour améliorer le respect des droits de l'homme au Burundi. Une réunion a eu lieu avec le Ministre de la Justice le 9 septembre 2015 pour discuter de la coopération en matière
Indicateur 2:	
Indicateur 3:	

	<p>d'assistance technique, de formation et de plaider en faveur du secteur de la justice. Les deux autorités, compte tenu du rôle important de leurs institutions dans ce domaine ont convenu d'asseoir une bonne collaboration en mettant en synergie leurs actions pour un meilleur impact.</p> <p>Pour ce faire, elles ont ciblé un certain nombre de points pour le dernier trimestre 2015. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La relance des travaux en vue de la finalisation et de l'adoption de l'avant-projet de loi sur la protection des victimes et témoins. Cette loi permettrait à la Commission Vérité Réconciliation (CVR) de bien mener sa mission. • Le Suivi des cas des 52 mineurs détenus à la prison de Rumonge • Le renforcement des capacités des acteurs judiciaires pour une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans l'administration de la justice. <p>Pour mettre en œuvre ces activités pour le dernier trimestre 2015 et proposer des perspectives pour 2016, les deux institutions ont mis en place un comité technique composé de points focaux désignés à cet effet. Un plan de travail a été établi et les 28 et 29 octobre 2015, le comité a discuté de la problématique de la prise en compte des droits humains dans l'administration de la justice. Le comité a terminé la relecture de l'avant-projet de loi sur la protection des victimes et des témoins. Le projet a été transmis au bureau du ministre de la justice qui se chargera de le transmettre au Conseil des Ministres. Ce dernier l'étudiera et le transmettra à son tour au Parlement pour action. L'OHCDH-B a suivi le cas de 53 mineurs accusés d'être impliqués dans l'attaque de Cibitoke. Ces mineurs arrêtés suite aux combats, ont été libérés le 30 novembre 2015.</p> <p>Pour mieux identifier des mesures préventives et une réponse efficace aux allégations de violations des droits de</p>
--	--

l'homme, les 29 et 30 Octobre 2015, le bureau a organisé en collaboration avec le ministère de la Justice, une activité de renforcement des capacités sur les droits humains pour les magistrats et avocats à Bujumbura. Les sessions de formation portant, entre autres, sur l'introduction générale aux droits humains, les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains et les mécanismes et leur jurisprudence dans la protection des droits de l'homme, le rôle des avocats et des juges dans la prévention et la lutte contre la torture, la nécessité des avocats et magistrats exercent leurs efforts quotidiens avec une approche basée sur les droits humains. 60 participants y compris 15 femmes étaient présents pour l'activité. Pour soutenir la CVR, l'OHCDH-B a mis en œuvre trois grandes activités : un voyage d'études des membres de la CVR au Togo, un atelier de restitution dudit voyage d'études et un atelier de renforcement des capacités des membres et du personnel de la CVR en droits de l'homme et en droit international humanitaire. Le voyage d'études au Togo, organisé du 6 au 11 juillet 2015 a été motivé par la similitude de la durée et de la nature des événements qui se sont déroulés dans ce pays et par la réussite de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Togo (CVJR) à produire son rapport et des recommandations qui aujourd'hui ont été transférés à un organe de mise en œuvre. Ce voyage a connu la participation de trois commissaires et un fonctionnaire de l'OHCDH et a permis aux membres de la CVR de comprendre l'ampleur des tâches et des défis qui les attendaient mais aussi des voies et moyens de les surmonter. Un atelier de restitution dudit voyage organisé le 11 août 2015 a permis de partager les leçons apprises avec les autres commissaires.

Le bureau a organisé du 3 au 5 novembre 2015 un atelier de renforcement des capacités des membres et du personnel de la CVR sur les notions de base en droits de

l'homme et en droit international humanitaire. Cette activité avait pour objectif de préparer les commissaires à embrasser la phase opérationnelle avec des notions leur permettant de suivre et de comprendre le travail des experts qui seront recrutés pour appuyer la Commission dans les enquêtes, le recueil, le traitement des dépositions et/ou toutes autres tâches rentrant dans les missions de la CVR. Le bureau a aussi apporté des conseils techniques et du soutien au processus d'élaboration de la loi sur la protection des témoins et des victimes qui est un préalable avant le démarrage de la phase opérationnelle des enquêtes.

Le bureau a rencontré le Ministre en charge des droits de l'homme qui a promis de reconsidérer le Plan d'Action sur les Droits de l'Homme adopté depuis 2012, en vue de sa mise en oeuvre effective. Le bureau a en outre discuté de la situation des droits de l'homme et de l'assistance qu'il est prêt à apporter notamment dans la formation en matière de droits de l'homme.

Le Bureau a organisé plusieurs formations sur les droits de l'homme: du 17 au 18 février 2015 à Bujumbura: un atelier national sur « les droits de l'homme et le travail des médias en période électorale » à l'intention de 35 journalistes burundais. Cette activité avait pour but de renforcer les capacités des médias pour un rapportage professionnel pendant la période électorale. L'organisation de cet atelier en prélude à l'élection présidentielle et aux élections législatives, communales et locales de 2015, a été saluée par les partenaires nationaux au plus haut niveau.

Monitoring et Rapportage: l'annonce de la présentation de la candidature du président Nkurunziza pour un 3ème mandat a marqué un tournant décisif dans le contexte socio-politique du Burundi. Une dégradation rapide des relations entre le pouvoir et les populations a entraîné au-delà d'une méfiance latente, des prises de positions

musclées avec des manifestations violemment réprimées allant jusqu'à la fermeture de certains médias privés.

C'est ainsi qu'un climat d'insécurité s'est progressivement installé dans le pays avec son lot quotidien de violences et de violations des droits de l'homme comme le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit à l'information et la liberté de mouvement et d'opinion, de mouvement, etc.

Cette situation a conduit, le 13 mai 2015, à la remise en cause de la légitimité du Gouvernement à travers une tentative de coup d'Etat dont l'échec a exacerbé la méfiance de part et d'autre et entraîné la recrudescence des violences.

C'est dans ce contexte où les populations fuyaient le pays pour chercher refuge dans les Etats voisins, et où le SNU et les autres organisations internationales évacuaient leur personnel non essentiel que l'OHCDH –Burundi a requis et obtenu du Haut-Commissaire le déploiement d'une «Surge Team » pour renforcer le Bureau qui devait faire face à ces multiples violations et répondre aux sollicitations des populations qui devenaient de plus en plus importantes.

Fort de ce renfort et de l'engagement de l'équipe en place, le bureau a mis en place une stratégie novatrice qui devait contribuer à rendre plus efficace les réponses apportées jusque-là aux défis liés aux violations des droits de l'homme.

Stratégie novatrice : mise en place d'une cellule d'alerte précoce et de réponse

Cette stratégie a consisté à la mise en place d'une cellule d'analyse des violations des droits de l'homme par un mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide concernant les troubles liés au processus électoral.

Cette initiative inspirée d'une bonne pratique des organisations de la société souvent appuyées par le SNU permet d'accompagner le processus électoral et de prévenir ou corriger les violations des droits de l'homme, la dégradation du climat sociopolitique et sécuritaire en mettant en place un système allégé et accessible de collecte d'informations sur les risques de violence constatés sur le terrain et essayer d'y apporter des réponses.

Pour rendre fonctionnel ce mécanisme, l'Office a mis en place un dispositif comprenant une salle de veille appelée « Situation Room », avec deux numéros verts : un en Français et Anglais et un autre en Kirundi. Ces lignes permettent aux populations d'alerter sur des violences ou risque de violence ainsi que des violations des droits de l'homme constatées sur le terrain.

Dans l'idéal, le mécanisme devait comprendre outre la salle de veille où on reçoit les appels,

- Un Groupe de Contact composé d'éminentes personnalités pour la médiation et la diplomatie préventive auprès des autorités, mais également
- Un Groupe de Pression pour la sensibilisation et la mobilisation pour la paix et le respect de l'Etat de droit.

Cependant compte tenu du contexte et de la dégradation rapide du climat sociopolitique, ces groupes n'ont pu être mis en place et l'Office a trouvé une autre stratégie qui consiste à corréler les activités de la situation et celle de l'Unité de Monitoring. Ainsi, les informations reçues de la salle de veille sont transmises à travers des rapports journaliers et hebdomadaires à l'équipe de monitoring qui en fait le suivi sur le terrain. Les informations recueillies ont permis d'élaborer un rapport qui relate les violences et violations des droits de l'homme ayant émaillé tout le processus électoral, avec une analyse de la situation

	<p>sécuritaire et des différents types de violation.</p> <p>En outre, le Représentant, sur la base de ces rapports a fait de la médiation et de la diplomatie préventive en alertant et en sensibilisant les autorités, à chaque fois que l'occasion s'est présentée. Par exemple, le 25 Septembre 2015, le l'OHCDH-B a rencontré le ministre de la sécurité publique pour discuter de la coopération pour la protection et la protection des droits de l'homme par son institution qui est à la pointe sur cet aspect. Le ministre a salué le partenariat avec l'OHCDH-B et réaffirmé que son département a besoin de la soutien de l'OHCDH-B pour améliorer ses performances dans le domaine des droits de l'homme. Le ministre a accueilli favorablement la proposition de la création de points focaux pour former une plateforme pour les questions des droits humains à discuter. La volonté de cette autorité de discuter de questions relatives aux droits de l'homme montre qu'elle est prête à chercher des solutions sur les droits humains. Le Bureau a promis de poursuivre les activités de renforcement des capacités similaires à celles menées en février et mars 2015 pour environ 200 éléments de la police dans le cadre des préparatifs pour les élections de 2015.</p> <p>Le bureau prépare aussi des séances mensuelles d'information et d'échange sur la situation des droits de l'homme au Burundi pour la communauté diplomatique au Burundi. Ces rencontres mensuelles sont régulièrement suivies avec intérêt par l'ensemble du corps diplomatique au niveau des chefs de mission qui sont ainsi informés et de préparer les plaidoyers au niveau des différentes institutions gouvernementales sur la situation des droits de l'homme.</p> <p>Les autorités se sont montrées ouvertes aux sollicitations de l'OHCDH. Suite aux</p>
--	---

	<p>violations de droits de l'homme notamment les arrestations massives les Procureurs de la République des différentes provinces ainsi que les Gouverneurs provinciaux ont été réceptifs aux multiples plaidoyers de l'OHCDH. Cette collaboration a abouti à la libération d'au moins 2/3 des personnes interpellées.</p> <p>Niveau de référence: Cible: État d'avancement:</p> <p>Niveau de référence: Cible: État d'avancement:</p>
--	---

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

Produit 1.1: La présence continue de l'OHCDH-B:

Immédiatement après la fermeture du BNUB, le Bureau a maintenu sa présence avec son siège à Bujumbura et un bureau en Bujumbura Rural, ainsi que qu'à l'intérieur du pays à travers les bureaux régionaux notamment à Ngozi, Gitega et Makamba. Tous les bureaux régionaux sont opérationnels avec des ressources suffisantes pour continuer à recueillir les informations sur les violations de droits de l'homme, et rédiger des rapports à cet effet dans le pays.

Produit 1.2: OHCDH a produit en temps opportun des rapports indépendants, factuels et crédibles sur les droits de l'homme, avant, pendant et après les élections. Il s'agit des rapports journaliers (170), de rapports hebdomadaires (48), de rapports mensuels (11) et des divers autres rapports.

Produit 1.3: Le Bureau a fait du plaidoyer en demandant aux autorités judiciaires de mener des enquêtes approfondies avant d'arrêter les personnes, évitant ainsi les arrestations arbitraires.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)? On note davantage de souci de respect des droits de l'homme, même si le contexte reste très difficile. Le HCDH-B était effectivement présent sur le terrain avant, pendant et après les élections. Une équipe de six membres de personnel supplémentaire a été recrutée pour renforcer la capacité de surveillance de l'Office et veiller à ce que l'ensemble du pays soit effectivement couvert.

Cette présence était très visible et a servi comme un moyen de dissuasion contre les auteurs de violations des droits humains. En l'absence de médias privés, la création et l'opérationnalisation en mai 2015, d'une "Situation Room" a également permis au Bureau de recevoir de l'information et de faire le suivi d'atteintes aux droits de l'homme. Des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels ont également été produits. L'information a été parfois partagée avec le Gouvernement, ce qui a abouti à certaines actions de la part de ce dernier. Par exemple, le Président de la République a fait une déclaration que les personnes responsables des activités criminelles et la violation des droits humains seront tenues responsables de leurs actes. Le Bureau a contribué à renforcer le respect des droits humains. L'observation de la situation actuelle montre qu'il est essentiel que les activités de monitoring des droits de l'homme continuent, notamment parce que l'OHCDH-B est la seule organisation des droits de l'homme présente sur le terrain. Ceci est encore plus pertinent que l'on note la fermeture des plusieurs médias privés, l'absence presque totale d'organisations de la société civile dont la plupart a fui le pays en raison des menaces et de tentatives d'assassinat de leurs leaders et/ou membres. L'OHCDH-B est en outre la seule organisation qui a accès aux centres de détention, ce qui renforce la nécessité de sa présence et la continuation de son travail de monitoring des droits de l'homme au Burundi eu égard au contexte marqué par des arrestations et détentions massives.

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

En dépit de ces actions qui vont dans le sens de la mise en œuvre de ses engagements en matière des droits de l'homme, l'OHCDH-B regrette de nombreuses faiblesses qui ont eu un impact négatif sur la protection des droits de l'homme dans le pays. La question du troisième mandat qui est à la base de la crise politique, sociale et sécuritaire, a rendu très difficile le plaidoyer avec les autorités gouvernementales, qui étaient totalement absents de leurs bureaux à certains moments pourtant importants, en raison de fréquents barrages routiers qui les ont empêché de se rendre à leur lieu de travail. Certains acteurs gouvernementaux ont aussi fui le pays pour raisons de sécurité. Le Bureau a éprouvé des difficultés pour mener les activités prévues avec les autorités gouvernementales. Certaines activités ont ainsi été annulés ou reportées. A certains moments le personnel du HCDH-B ne pouvait pas se rendre au Bureau, car les routes ont été bloquées. Cette situation a vite dégénéré quand un groupe de militaire a tenté un coup d'État le 13 mai 2015. Le personnel de l'ONU est d'abord resté à la maison et certains ont ensuite été évacués du pays. L'OHCDH-B n'a pas évacué son personnel, les perturbations susmentionnées ont eu des conséquences très négatives sur la situation des droits humains dans le pays et affecte les capacités opérationnelles du Bureau car le niveau des relations avec plusieurs partenaires étatiques et autres n'est plus le même.

Description du résultat 2:

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en decalage

Indicateur 1:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
Indicateur 2:	Niveau de référence: Cible:

Indicateur 3: .	État d'avancement: Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
--------------------	--

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

Description du résultat 3:

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en decalage

Indicateur 1:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
Indicateur 2:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
Indicateur 3:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière

évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

Description du résultat 4:

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en décalage

Indicateur 1:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
Indicateur 2:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
Indicateur 3:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

1.2 Évaluation des données, risques, effets catalytiques, et de la question de la parité entre les sexes dans le cadre du projet durant la période considérée

<u>Données factuelles:</u> Quelles sont les données factuelles/ les preuves concrètes	Le bureau a continué à rédiger des rapports notamment des rapports journaliers, hebdomadaires, mensuels et périodiques. Le
---	--

<p>appuyant ce rapport et l'état d'avancement du projet? Des processus de consultation ou de validation concernant ce rapport ont-ils eu lieu? (1 000 lettres maximum)</p>	<p>Bureau a produit 170 rapports journaliers, 48 rapports hebdomadaires, 11 rapports mensuels, deux rapports mensuels semi-publics et un rapport intérimaire. Le Bureau a aussi organisé 5 briefings pour les corps diplomatiques sur la situation de droits de l'homme. Le Bureau a déjà fait plusieurs plaidoyers auprès des autorités suite aux atteintes aux Droits de l'Homme en vue de susciter un changement positif dans les lois et les attitudes et notamment pour lutter contre l'impunité des auteurs d'atteintes aux droits de l'homme tout en proposant des activités de renforcement des capacités. Suite à de telles activités de plaidoyer avec les autorités, plusieurs personnes arbitrairement arrêtées ont été libérées.</p>
<p><u>Financement des déficits budgétaires:</u> Le projet a-t-il permis de combler les déficits budgétaires cruciaux liés au processus de consolidation de la paix dans le pays? Décrire brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	
<p><u>Effets catalytiques:</u> Le projet a-t-il produit des effets catalytiques, soit en générant des engagements de fonds supplémentaires soit en créant directement des conditions propices à débloquer ou accélérer un processus de paix? Décrire brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	<p>L'ouverture des autorités pour discuter de questions liées aux droits de l'homme a contribué à la réalisation du progrès enregistrés. En outre, suite au contexte de crise, l'OHCDH-Burundi a obtenu du Haut Commissaire le déploiement d'un "Surge Team" pour renforcer le Bureau afin qu'il puisse faire face aux multiples violations des droits de l'homme et répondre aux sollicitations en augmentation des populations.</p>
<p><u>Gestion de risques/innovation:</u> Le projet a-t-il soutenu des activités innovatrices ou risquées dans le cadre d'une consolidation de la paix? Quelles étaient ces activités et quel a été le résultat obtenu? (1 500 lettres maximum)</p>	
<p><u>Note d'évaluation sur la parité entre les sexes:</u> La note d'évaluation sur la parité entre les sexes attribuée au début du projet est-elle toujours valable? Le problème de la parité entre les sexes a-t-il été pris en compte d'une quelconque manière dans la mise en œuvre du projet? Expliquer brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	

1.3 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR : *Utiliser le **Cadre de résultats du projet** (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (250 lettres max.)*

	Indicateur de performance	Indicateur de départ	Indicateur cible de fin de projet	État d'avancement de l'indicateur actuel	Raisons du changement / délai (le cas échéant)	Indicateur cible rectifié (le cas échéant)
Résultat 1 Un respect accru des droits de l'homme pendant les périodes pré-électorales et post-électorales grâce à un monitoring et une production de rapports crédibles et indépendants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)	Indicateur 1.1 L'engagement du bureau du HCDH et des autorités nationales et autres parties prenantes pendant la période électorale a identifié des mesures préventives et des réponses aux allégations sur les violations des droits de l'homme	La section Droits de l'homme et Justice du BNUB a entretenu une collaboration constructive avec les autorités nationales	Le bureau de HCDH, les autorités nationales et les autres parties prenantes identifient des mesures préventives et des réponses aux violations des droits de l'homme commises	Le bureau a régulièrement rencontré les autorités pour faire un plaidoyer en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme. Certaines mesures ont été prises par les autorités pour éviter les arrestations arbitraires.		
	Indicateur 1.2					

Produit 1.1 La présence continue de HCDH immédiatement après la fermeture du BNUB	Indicateur 1.1.1 Le personnel international et national est opérationnel à partir de janvier 2015.	A la fermeture du BNUB au 31 décembre 2014, le personnel international de la section Droits de l'homme et Justice du BNUB aura été licencié. Treize membres du personnel national seront sous de contrats susceptibles d'être renouvelés par le HCDH	7 membres du personnel international et 13 membres du personnel local opérationnels à partir de janvier 2015	Le Bureau est doté de personnel (100%)		
	Indicateur 1.1.2 Le bureau de Bujumbura et trois bureaux régionaux dotés en personnel et opérationnel a la fermeture du BNUB le 31 décembre 2014	A la fermeture du BNUB au 31 décembre 2014, le personnel international de la section Droits de l'homme et Justice du BNUB aura été licencié. Treize membres du personnel national seront sous de contrats	Le bureau de Bujumbura et les bureaux régionaux sont identifiés, loués, équipés et dotés de personnel en janvier 2015	Toutes les bureaux régionaux sont opérationnels avec des ressources suffisantes pour continuer à récolter des informations sur les violations de droits de l'homme, rédiger des rapports journaliers, hebdomadaires et mensuels ainsi que divers rapports		

		susceptibles d'être renouvelés par le HCDH.				
Produit 1.2 La production en temps opportun de rapports indépendants et factuels sur les droits de l'homme avant, pendant et après les élections	Indicateur 1.2.1 Rapports hebdomadaires et mensuels envoyés au siège du HCDH	La Section Droits de l'Homme et Justice du BNUB envoie des rapports mensuels	Les rapports mensuels et hebdomadaires du nouveau bureau sont envoyés en temps opportun.	Le bureau a continué à rédiger des rapports notamment des rapports journaliers, hebdomadaires, mensuels et périodiques. Le Bureau a produit 170 rapports journaliers, 48 rapports hebdomadaires, 11 rapports mensuels, deux rapports mensuels semi-publics		
	Indicateur 1.2.2 Rédaction des rapports réguliers et ad hoc	Le bureau suit ou nombre des personnes rédigeant des rapports hebdomadaires et mensuels.		Le bureau a continué à rédiger des rapports notamment 11 rapports mensuels, deux rapports mensuels semi-publics et un rapport annuel.		
Produit 1.3 Des mesures préventives et correctives par les	Indicateur 1.3.1 Nombre de cas de violation des droits de l'homme, en	La Section Droits de l'Homme et Justice BNUB fait le monitoring des droits de l'homme	Les autorités nationales et autres parties prenantes apportent systématiquement	Le bureau a déjà fait plusieurs plaidoyers auprès des autorités suite aux atteintes aux Droits de l'Homme		

autorités nationales et les parties prenantes	particulier celles liées aux élections aux quels les autorités nationales ont apporté une réponse suite au plaidoyer du bureau de pays du HCDH.	et le plaidoyer auprès des autorités	des réponses aux cas de violations des droits de l'homme dont elles prennent connaissance, notamment suit au plaidoyer du bureau de pays	suite aux manifestations. Le Bureau a documenté les atteintes aux droits de l'homme et les a présentés aux autorités pour actions correctives.		
	Indicateur 1.3.2					
Résultat 2	Indicateur 2.1					
	Indicateur 2.2					
Produit 2.1	Indicateur 2.1.1					
	Indicateur 2.1.2					
Produit 2.2	Indicateur 2.2.1					
	Indicateur 2.2.2					
Produit 2.3	Indicateur 2.3.1					
	Indicateur 2.3.2					
Résultat 3	Indicateur 3.1					

	Indicateur 3.2					
Produit 3.1	Indicateur 3.1.1					
	Indicateur 3.1.2					
Produit 3.2	Indicateur 3.2.1					
	Indicateur 3.2.2					
Produit 3.3	Indicateur 3.3.1					
	Indicateur 3.3.2					
Résultat 4	Indicateur 4.1					
	Indicateur 4.2					
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1					
	Indicateur 4.1.2					
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1					
	Indicateur 4.2.2					
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1					
	Indicateur 4.3.2					

PART 2: ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET EXEMPLE D'ASPECT DU PROJET RÉUSSI

2.1 Enseignements tirés

Indiquer un minimum de trois enseignements clés tirés de la mise en œuvre du projet. Ceux-ci peuvent inclure des enseignements sur les thèmes liés directement au projet, à son processus de mise en œuvre ou encore à sa gestion.

Enseignement 1 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 2 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 3 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 4 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 5 (1 000 lettres maximum)	

2.2 Exemple d'aspect de projet réussi (OPTIONNEL)

Donner un exemple d'aspect de ce projet réussi pouvant figurer sur le site Internet de PBSO et dans la Newsletter ainsi que dans le Rapport Annuel sur la performance du Fonds. Veuillez indiquer, s'il vous plait, les éléments et chiffres clés ainsi que les citations (3 000 lettres maximum).

N/A

PART 3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES ET DES PROCESSUS DE GESTION

3.1 Commentaires sur l'état général des allocations budgétaires

Veuillez indiquer si les dépenses liées au projet sont en phase, en retard, ou en décalage avec les allocations budgétaires initialement prévues: en décalage

Si les dépenses sont en retard ou en décalage, veuillez expliquer brièvement (500 lettres maximum).

Veuillez donner des progrès sur l'utilisation des fonds par résultat et produit.⁵

Numéro du produit	Titre du produit	Agence ONU récipiendaire	Budget approuvé	Budget dépensé	Commentaires sur l'état de dépense
Résultat 1: Un respect accru des droits de l'homme pendant les périodes pré-électoral et post-électoral grâce à une monitoring et une production de rapports crédibles et indépendants du					

⁵ Veuillez noter que les informations financières sont préliminaires, en attendant la soumission du rapport financier annuel à l'Agent Administratif.

Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)					
Produit 1.1	La présence continue de HCDH immédiatement après la fermeture du BNUB				
Produit 1.2	La production en temps opportun de rapports indépendants et factuels sur les droits de l'homme avant, pendant et après les élections				
Produit 1.3	Des mesures préventives et correctives par les autorités nationales et les parties prenantes				
Résultat 2:					
Produit 2.1					
Produit 2.2					
Produit 2.3					
Résultat 3:					
Produit 3.1					
Produit 3.2					
Produit 3.3					
Résultat 4:					
Produit 4.1					
Produit 4.2					
Produit 4.3					
Totale:			888 725 USD	

3.2 Commentaires sur les processus de gestion et de mise en œuvre

Veillez commenter sur les processus de gestion et de mise en œuvre du projet, telle que l'efficacité des partenariats de mise en œuvre, la coordination/cohérence avec d'autres projets, toute coopération Sud-Sud, les modalités d'appui, les quelconques activités de capacitation, l'utilisation de systèmes de pays partenaires le cas échéant, le soutien du Secrétariat du PBF et la supervision du Comité conjoint de pilotage (pour PRF seulement). Veillez également mentionner les changements éventuels apportés au projet (quel type et quand), ou si des changements sont envisagés pour le future proche (2 000 lettres maximum):

N/A